

Royaume, Libertés & Usages de l'Eglise Gallicane, que S. M. veut & entend être toujours conservées en leur entier. Et sera le present Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat au Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 22. Janvier 1738.

Le Parlement ayant délibéré le 31. sur cet Arrêt du Conseil d'Etat, il prit la résolution de faire à ce sujet des remontrances au Roi. En conséquence une Députation de ce Corps se rendit le premier de Février à Versailles, pour demander à S. M. qu'il lui plût d'indiquer un jour pour recevoir ses remontrances sur l'Arrêt du Conseil qui annulle celui du Parlement. Mais cette Députation est revenue à Paris, sans avoir pu obtenir une Réponse de la Cour.

Voilà ce que nous avons crû devoir rapporter, en rapportant ces Arrêts. Passons maintenant à autre chose.

III. Il n'y a plus de doute sur le transport des Troupes de la Couronne dans l'Isle de Corse, & ceux qui prenoient tous les retards qu'on a remarqués jusqu'ici à cet égard, comme une promesse abandonnée, voyent aujourd'hui le contraire. Le Comte de Boissieux, Maréchal de Camp, depuis le premier de Janvier qu'il est arrivé à *Antibes*, n'a cessé d'y travailler aux dispositions nécessaires pour l'embarquement du monde qu'il commande, & si cet embarquement qui s'est fait le 30. Janvier, que les Troupes ont mis enfin à la voile, a été remis jusques-là, c'est que tout n'étoit pas encore prêt à *Bastia*, pour leur réception. Car ces Troupes destinées à l'expédition de Corse, étoient entrées dès le 19. dans le port d'*Antibes*; & une Fregate qui devoit servir de convoi à ce transport, s'étoit renduë à la Rade du Golfe